

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe sa licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

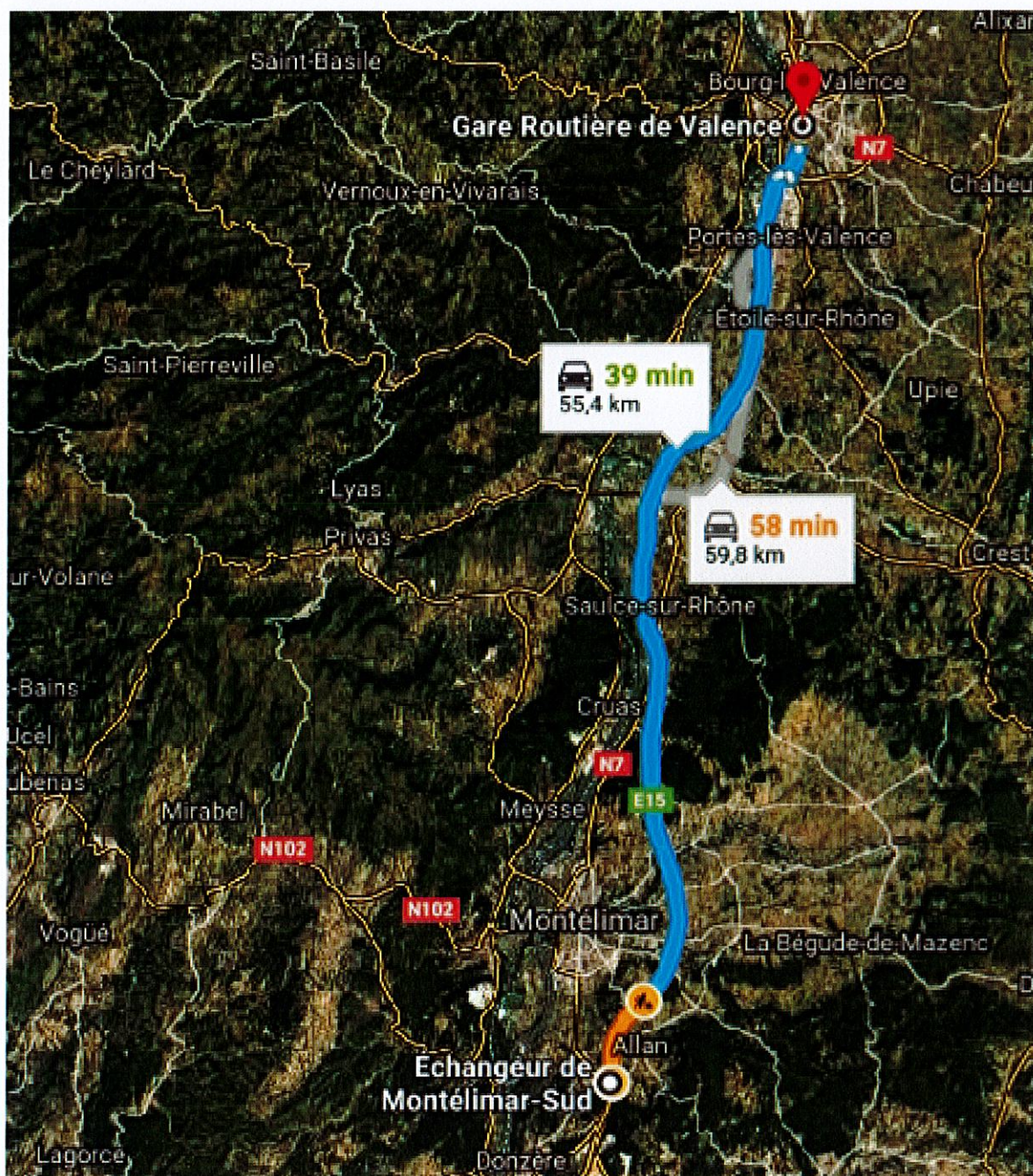
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Cette déclaration annule et remplace la déclaration : D2016-179 : Modification d'horaires et fréquences de passage
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	MONTELIMAR SUD - A7 SORTIE SUD - 26 780 MALATAVERNE Point GPS Google Maps : 44.479444, 4.763597
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	VALENCE GARE ROUTIERE 48, rue Denis Papin - 26000 - Valence - France Point GPS Google maps : 44.926876, 4.892634

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte MONTELIMAR VALENCE
Temps de parcours (en heures et minutes)	00h35
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Montélimar Valence" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an $48 \text{ places par car} * 10 \text{ trajets jour} * 365 = 175\,200 \text{ places maximales}$



Origine : VALENCE GARE ROUTIERE 48, rue Denis Papin - 26000 - Valence - France

Point GPS Google maps : 44.926876, 4.892634

Destination : MONTELMAR SUD - A7 SORTIE SUD - 26 780 MALATAVERNE

Point GPS Google Maps : 44.479444, 4.763597

Distance selon Google Maps : 54 kms

Jour de fonctionnement	Valence - Montélimar				Montélimar - Valence					
	Aller				Retour					
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4	Horaire 5	Horaire 6
Lundi	08h10	09h25	07h10	20h10	11h05	10h35	12h05	13h10	15h10	16h10
Mardi	08h10	09h25	07h10	20h10	11h05	10h35	12h05	13h10	15h10	16h10
Mercredi	08h10	09h25	07h10	20h10	11h05	10h35	12h05	13h10	15h10	16h10
Jeudi	08h10	09h25	07h10	20h10	11h05	10h35	12h05	13h10	15h10	16h10
Vendredi	08h10	09h25	07h10	20h10	11h05	10h35	12h05	13h10	15h10	16h10
Samedi	08h10	09h25	07h10	20h10	11h05	10h35	12h05	13h10	15h10	16h10
Dimanche	08h10	09h25	07h10	20h10	11h05	10h35	12h05	13h10	15h10	16h10
Fréquence	10 trajets/jours / 365 jours / an									